

► La session unique

Les conseillers généraux juniors accompagnés de leur(s) professeur(s) sont invités à participer à la session unique en juin 2015.

Sous la présidence du Président du Conseil général, le Conseiller général junior présente le sujet proposé par sa classe et participe aux débats et aux votes pour choisir parmi les propositions les 3 sujets lauréats ainsi que la charade.

► Les suites du Conseil général junior

Les 3 sujets lauréats et la charade feront l'objet d'une valorisation dans divers supports de communication à l'automne 2015.



► Retrouvez le règlement du Conseil général junior sur le blog 100% collégiens www.collegiens41.fr

Contact :

Lucie Thiou
Tél. 02 54 58 44 97
lucie.thiou@cg41.fr

Direction de la jeunesse
et des sports



Conseil général
de Loir-et-Cher

Hôtel du Département
Place de la République
41020 Blois Cedex
www.le-loir-et-cher.fr

www.le-loir-et-cher.fr

CONSEIL GÉNÉRAL JUNIOR

TES IDÉES ONT DE L'AVENIR



► Participez à la 11^e édition !

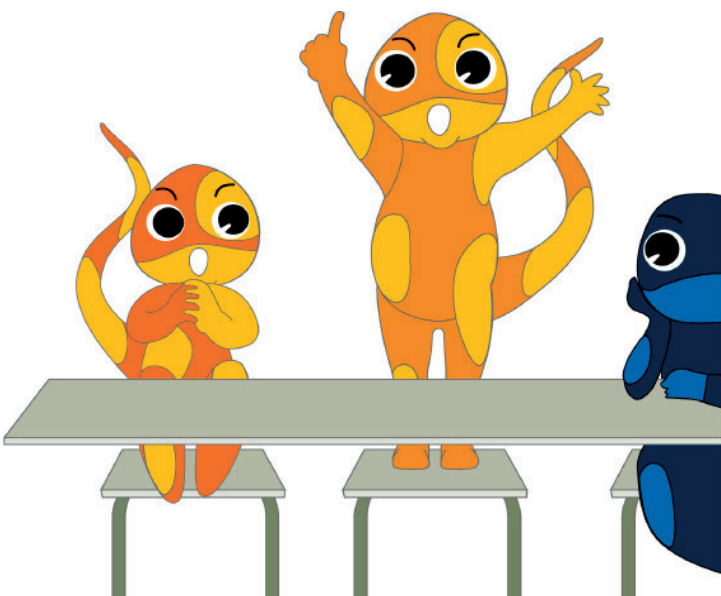


Le Conseil général junior ouvre les collégiens de Loir-et-Cher à la citoyenneté.

Depuis 10 ans, les élèves de 6^e se succèdent et proposent avec enthousiasme et sérieux des projets pour le département.

Cette année, il leur est demandé de travailler sur les lieux de Loir-et-Cher qui retiennent leur attention.

Une façon originale d'appréhender leur territoire et ses spécificités.



Participez à la 11^e édition !

► **Le thème**
« À la découverte d'un lieu situé aux environs du collège »

► **Qui peut participer ?**

Les collèges du département de Loir-et-Cher reçoivent un courrier du Président du Conseil général les invitant à faire participer une classe de 6^e de leur collège.

► **Le Conseiller général junior**

Chaque classe participante doit élire un conseiller général junior.

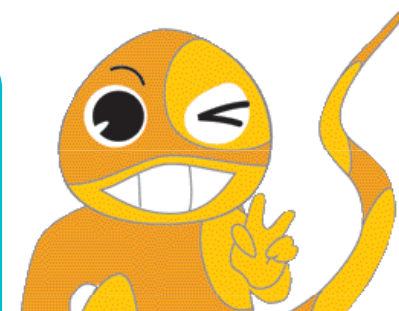
Le conseiller général junior représentera sa classe à deux reprises en venant au Conseil général accompagné de son professeur pour :

- la réunion d'une commission
- la session du conseil général junior

► **Le travail des classes**

Les classes présentent sur un support écrit et illustré (photos, vidéos, dessins...) un lieu qu'elles ont envie de faire découvrir. Le choix du lieu est entièrement libre (site naturel, architectural, bâtiment industriel ou agricole, établissement accueillant du

Tous les déplacements à l'Hôtel du Département sont organisés et pris en charge financièrement par le Conseil général.



Le Conseil général vous accompagne tout au long de l'année.

public...) la seule exigence est qu'il doit se situer aux environs de leur établissement. De plus, les classes proposeront une charade pour faire deviner le lieu choisi.

► **La commission**

Les conseillers généraux juniors et leurs professeurs sont invités à participer à une commission en décembre 2014. Lors de cette rencontre les conseillers généraux juniors évoquent succinctement le sujet envisagé et participent à des échanges.

► **La visite de l'Hôtel du Département**

La classe participante a la possibilité d'effectuer une visite (durée : deux heures), de l'Hôtel du Département au printemps 2015. Cette visite permet à la classe de découvrir :

- le siège du Conseil général
- une présentation des différentes interventions du Département en faveur des jeunes
- une présentation interactive par plusieurs services de certaines activités du Conseil général